



**AVIS DE COURSE
REGATE DE CLÔTURE
GRANVILLE – CARTERET - GRANVILLE
GRADE 5A
LES 16 ET 17 OCTOBRE 2021**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.4 - les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) Catégorie 4
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - les règles spécifiques du règlement Osiris
- 1.7 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal de course

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le vendredi 15 octobre à partir de 16h00
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://yachtclubgranville.com/adherents/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://yachtclubgranville.com/adherents/>

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
 - 4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris habitable des classes R1, R2, R3, R4, B, C, D d'un coefficient minimum de 8 et d'une longueur minimale de 6 mètres Les bateaux de la Classe L seront soumis à une approbation du Comité d'organisation, du Comité technique ou du Comité de Course
 - 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 Pour chaque membre de l'équipage:
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
 - 4.3.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- La flotte pourra être divisée en deux groupes. GR 1 à partir groupe brut 21 inclus, GR 2 :20,9 et au dessous.

- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à **Yacht Club de Granville – Rue des Isles – BP 317 – 50400 GRANVILLE** jusqu'au 15 Octobre 20 H 00
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://yachtclubgranville.com/>
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription	Participation aux droits de port
OSIRIS jusqu'à 8,99 m	30€ (gratuit pour les bateaux ayant acquitté le forfait annuel)	15 €
OSIRIS 9 m et plus	30€ (gratuit pour les bateaux ayant acquitté le forfait annuel)	20 €

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : de 17h à 20 H au Yacht Club LE VENDREDI 15.

8.3 Jours de course :

Date		
16 OCTOBRE	Parcours côtier vers Carteret	RV au Yacht Club à 7h15
17 OCTOBRE	Carteret - Granville	Voir portes et chenal à Carteret

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **11 :00**.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

12 **LES PARCOURS (seront communiqués dans les instructions de course)**
Granville – Carteret le 16/10 et Carteret – Granville le 17/10

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent se conformer aux instructions qui leur sont données par les responsables portuaires, notamment à Barneville-Carteret.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout

support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Résultats de la 1^{ère} Manche à Carteret au Yacht Club de Barneville-Carteret à environ 18 :00
Remise des Prix au Yacht Club de Granville le Dimanche, dès que possible après l'arrivée des derniers bateaux

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, le Yacht Club au 0233500425 Mail : yachtclub.granville@gmail.com

INSCRIPTION DIRECT AVEC PAIEMENT EN LIGNE VIA HELLO ASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-granville/evenements/regate-de-cloture-2021>



FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAPIER

(A faire parvenir au Yacht Club avant le 14 Octobre accompagné des droits d'inscriptions et/ou participation aux droits de port). En ligne : <https://yachtclubgranville.com/liste-dequipage-regates-de-club/>



Inscription et paiement en ligne :

NOM DU BATEAU* :

N° DE VOILE* :

NOM ET PRENOM DU SKIPPER* :

E-MAIL :

TELEPHONE :

LISTE D'EQUIPAGE :

NOM - PRENOM	N° DE LICENCE	TELEPHONE

DROITS A REGLER :

BATEAU MOINS DE 9 M :
DROITS D'INSCRIPTION

30 € (sauf bateaux au forfait annuel)

PARTICIPATION DROITS DE PORT

15 €

BATEAU DE 9 M ET PLUS !
DROITS D'INSCRIPTION

30 € (sauf bateaux au forfait annuel)

PARTICIPATION DROITS DE PORT

20 €

Chèque à libeller à YACHT CLUB DE GRANVILLE et à adresser Rue des Isles BP 317 50400 GRANVILLE.